



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 26 septembre 2023 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant exécution de l'article 16 du décret du 13 avril 2023 relatif à l'organisation des jurys en charge des examens linguistiques et portant diverses mesures sur la capacité linguistique', portant le numéro 74.553/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 27 septembre 2023, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.